

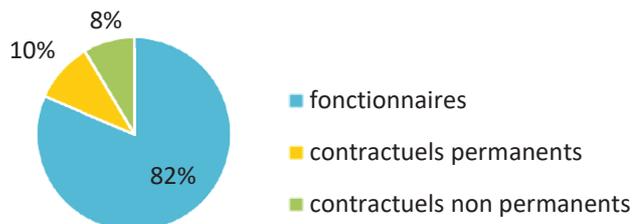
## ➔ CAISSE DES ECOLES DU ROBERT

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2020. Elle a été réalisée via l'application [www.bs.donnees-sociales](http://www.bs.donnees-sociales) des Centres de Gestion par extraction des données 2020 transmises en 2021 par la collectivité au Centre de Gestion de la Martinique.

### Effectifs

#### ➔ 119 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2020

- > 97 fonctionnaires
- > 12 contractuels permanents
- > 10 contractuels non permanents



#### ➔ 92 % des contractuels permanents en CDI

#### ➔ Précisions emplois non permanents

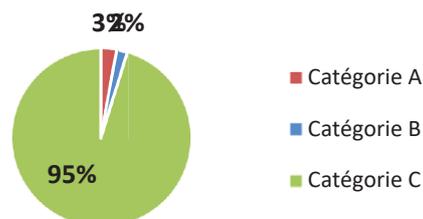
- ⇒ 5 contractuels non permanents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 2 contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2020 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

### Caractéristiques des agents permanents

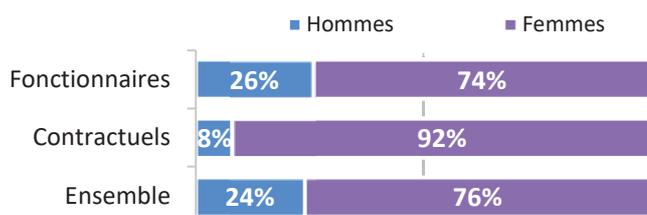
#### ➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	7%		6%
Technique	60%	83%	62%
Culturelle			
Sportive			
Médico-sociale			
Police			
Incendie			
Animation	33%	17%	31%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

#### ➔ Répartition des agents par catégorie



#### ➔ Répartition par genre et par statut

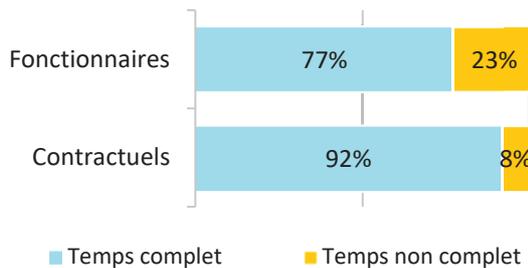


#### ➔ Les principaux cadres d'emplois

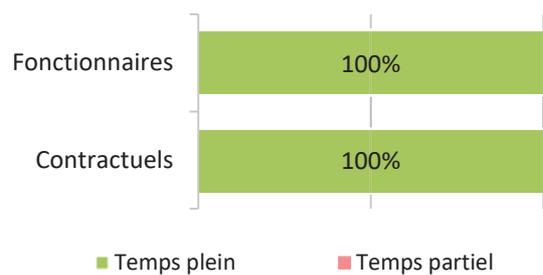
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	57%
Adjoints d'animation	30%
Adjoints administratifs	5%
Agents de maîtrise	4%
Attachés	2%

## Temps de travail des agents permanents

### ➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



### ➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



### ➔ Les 2 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Animation	41%	0%
Technique	16%	10%

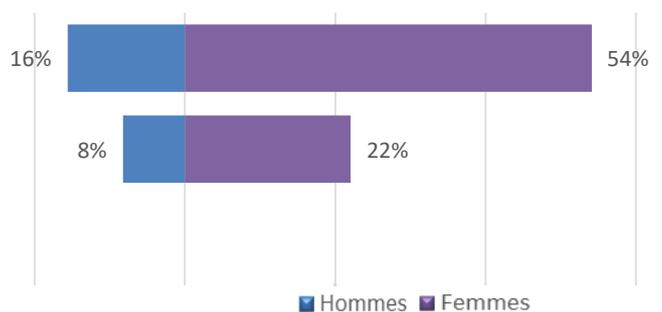
## Pyramide des âges

### ➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 53 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	52,35
Contractuels permanents	60,83
<b>Ensemble des permanents</b>	<b>53,28</b>
Âge moyen* des agents non permanent	
Contractuels non permanents	43,00

de 50 ans et +  
de 30 à 49 ans  
de - de 30 ans

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



\* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

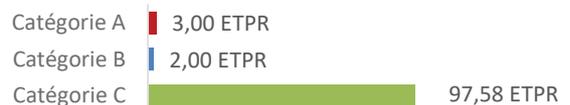
## Équivalent temps plein rémunéré

### ➔ 110,30 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2020

- > 93,24 fonctionnaires
- > 9,34 contractuels permanents
- > 7,72 contractuels non permanents

200 746 heures travaillées rémunérées en 2020

#### Répartition des ETPR permanents par catégorie



## Positions particulières

Aucune position particulière

## Mouvements

- ➔ En 2020, aucune arrivée d'agent permanent et 3 départs

Aucun contractuel permanent nommé stagiaire

### Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2019 <sup>1</sup>	Effectif physique au 31/12/2020
112 agents	109 agents

<sup>1</sup> cf. page 7

### Variation des effectifs\*

entre le 1er janvier et le 31 décembre 2020

Fonctionnaires	➔	0,0%
Contractuels	➡	-20,0%
<b>Ensemble</b>	➡	<b>-2,7%</b>

- ➔ Principales causes de départ d'agents permanents

Départ à la retraite 100%

- ➔ Aucune arrivée d'agent permanent en 2020

\* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2020 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2019) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2019)

## Évolution professionnelle

- ➔ Aucun bénéficiaire d'une promotion interne

- ➔ Aucun lauréat d'un examen professionnel

- ➔ Aucun lauréat d'un concours

- ➔ Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

- ➔ 50 avancements d'échelon et 8 avancements de grade

## Sanctions disciplinaires

- ➔ Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2020

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2020

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 <sup>er</sup> groupe	0	0
Sanctions 2 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 3 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 4 <sup>ème</sup> groupe	0	0

## Budget et rémunérations

### ➔ Les charges de personnel représentent 88,51 % des dépenses de fonctionnement

<b>Budget de fonctionnement*</b>	5 601 672 €	<b>Charges de personnel*</b>	4 958 225 €	➔	<b>Soit 88,51 % des dépenses de fonctionnement</b>
----------------------------------	-------------	------------------------------	-------------	---	--

\* Montant global

<b>Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :</b>	<b>3 460 698 €</b>	<b>Rémunérations des agents sur emploi non permanent :</b>	<b>128 027 €</b>
Primes et indemnités versées :	337 784 €		
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	5 017 €		
Nouvelle Bonification Indiciaire :	11 373 €		
Supplément familial de traitement :	10 422 €		
Indemnité de résidence :	0 €		

### ➔ Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	58 979 €				34 656 €	
Technique	s		s		32 452 €	35 529 €
Culturelle						
Sportive						
Médico-sociale						
Police						
Incendie						
Animation			s		31 637 €	s
<b>Toutes filières</b>	<b>61 101 €</b>		<b>40 232 €</b>		<b>32 310 €</b>	<b>37 035 €</b>

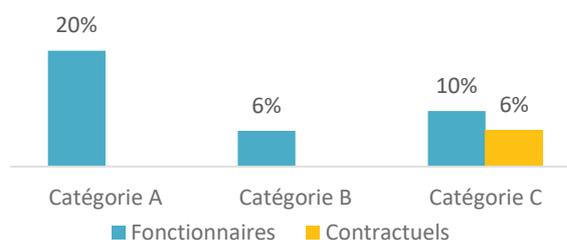
\*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

### ➔ La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 9,76 %

#### Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :

<b>Fonctionnaires</b>	<b>10,15%</b>
<b>Contractuels sur emplois permanents</b>	<b>6,24%</b>
<b>Ensemble</b>	<b>9,76%</b>

#### Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



- ⇒ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels
- ⇒ Les primes ne sont pas maintenues en cas de congé de maladie ordinaire

- ⇒ 4969 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2020
- ⇒ Aucune heure complémentaire réalisée et rémunérée en 2020

### ➔ La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

## Absences

➔ En moyenne, 10 jours d'absence pour tout motif médical en 2020 par fonctionnaire

> En moyenne, 7,3 jours d'absence pour tout motif médical en 2020 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
<b>Taux d'absentéisme « compressible »</b> (maladies ordinaires et accidents de travail)	2,32%	1,99%	2,28%	1,75%
<b>Taux d'absentéisme médical</b> (toutes absences pour motif médical)	2,74%	1,99%	2,66%	6,14%
<b>Taux d'absentéisme global</b> (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	2,74%	1,99%	2,66%	6,14%

*Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)*

- ➔ Les agents ont bénéficié de 6 jours de congés au titre des droits acquis (cycles de travail antérieurs au 1er janvier 2002).
- ➔ 2 journées de congés supplémentaires accordées au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- ➔ 30,2 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé
- ➔ La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

## Accidents du travail

➔ 2 accidents du travail déclarés au total en 2020

- > 1,7 accident du travail pour 100 agents
- > En moyenne, 41 jours d'absence consécutifs par accident du travail

## Prévention et risques professionnels

- ➔ **ASSISTANTS DE PRÉVENTION**  
Aucun assistant de prévention désigné dans la collectivité
- ➔ **FORMATION**  
3 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)
- ➔ **DÉPENSES**  
Aucune dépense en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail n'a été effectuée
- ➔ **DOCUMENT DE PRÉVENTION**  
Le document unique d'évaluation des risques professionnels est en cours d'élaboration

## Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

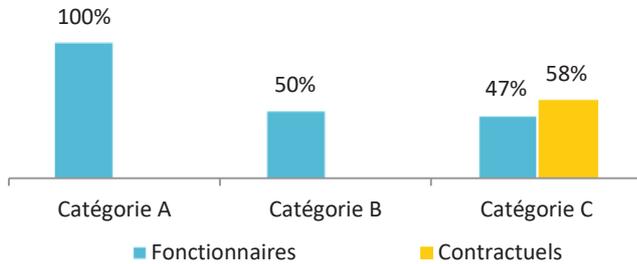
**9 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent**

- ⇒ 3 travailleurs handicapés recrutés sur emploi non permanent
- ⇒ 78 % sont fonctionnaires\*
- ⇒ 100 % sont en catégorie C\*

## Formation

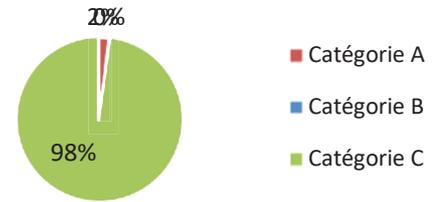
➔ en 2020, 49,5% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2020



➔ 288 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2020

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



➔ 24 019 € ont été consacrés à la formation en 2020

CNFPT	76 %
Autres organismes	24 %

Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 2,6 jours par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	28%
Autres organismes	35%
Interne à la collectivité	37%

## Action sociale et protection sociale complémentaire

➔ La collectivité ne participe ni à la complémentaire santé de ses agents, ni aux contrats de prévoyance

➔ L'action sociale de la collectivité

La collectivité ne cotise pas auprès d'un Comité d'Œuvres Sociales

Aucune prestation sociale servie directement aux agents n'est prévue

(ex. : restauration, chèques vacances...)

## Relations sociales

➔ Jours de grève

Aucun jour de grève recensé en 2020

➔ Comité Technique Local

2 réunions en 2020 dans la collectivité  
2 réunions du CHSCT